



COMMISSION LITIGES ET CONTENTIEUX

REUNION DU 24 NOVEMBRE 2021

PROCES VERBAL N° 07

Président : Mr. ROUGER Alain

Vice-Président : Mr. BAUDOUIN Gilles

Secrétaire : Mr GODET Jean-Marie

Membres Présents : MM. GAUVIN Francis – PETIT Jean Jacques – PRUNIER Jacky

Toutes les décisions sont susceptibles d'appel devant le Bureau du District dans les formes réglementaires, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée.
Les Frais de Procédure, soit la somme de 73.00 seront débités du compte du club appelant.
Pour les décisions concernant les matches de Coupes, le délai est ramené à 2 jours francs

★★★★★

Le Procès-Verbal n° 06 du 18 novembre 2021 est adopté à l'unanimité des Membres présents.

JOURNEE DU 11 NOVEMBRE 2021

Match n° 50471.1 Clussais 1 – Niort St Liguair 3 en D3 poule D

Arbitre Mr. GUIGNARD Jean-Yves

Réserve du club de Clussais

Je soussigné(e) NIVET JULIEN licence n° 1192419174, Capitaine du club ET.S. CLUSSAIS LA POMMERAIE formule des réserves sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club O.L. ST LIGUAIRE NIORT, pour le motif suivant : des joueurs du club O.L. ST LIGUAIRE NIORT sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

La Commission déclare la réserve régulièrement confirmée, recevable en la forme.

Après vérification des feuilles de matchs constate :

1/ S'agissant d'un match donné à rejouer : Application de l'Article 120 des RG de la F.F.F.

Après vérification il s'avère que tous les joueurs inscrits sur la feuille de match étaient qualifiés à la date initiale de ce match, soit le 17/10/2021.

2/ Qu'aucun joueur ayant participé à la dernière rencontre officielle d'une des équipes supérieures, ne figurait sur la feuille du match citée en référence, alors que celles-ci ne jouaient pas un match officiel le même jour ou le lendemain.

Match de référence pour l'équipe 2 : Cabariotaise AS (1) – Niort St Liguair (2) en Championnat Régional 3 poule C du 06/11/2021.

Match de référence pour l'équipe 1 : Niort St Liguair (1) – St Jean d'Angély SC (1) en Régionale 1 Poule A du 07/11/2021.



COMMISSION LITIGES ET CONTENTIEUX

REUNION DU 24 NOVEMBRE 2021

PROCES VERBAL N° 07

Par conséquent, déclare la Réserve non fondée.

Score acquis sur le terrain confirmé, à savoir : Clussais (1) – Niort St Liguairre (3) 2-3

Les droits de confirmation, soit 37€, seront portés au débit du club de Clussais.

WEEK-END DU 20/21 NOVEMBRE 2021

Match n° 50505.1 FC Boutonnais – Pays Mellois en D3 poule D

Arbitre : Mr. BORYSKO Florent

Match arrêté à la 63^{ème} minute

La Commission donne le match à rejouer à une date qui sera communiquée ultérieurement – Référence Article 18 paragraphe D des Règlements Généraux de la LFNA.

Le Secrétaire
Jean-Marie GODET

Le Président
Alain ROUGER